

Lumière sur la Sécurité

Un guide d'information pour les clients et employés de Securitas Canada



Février 2016

Securitas Canada Limitée

Nombre 143

Alerte : Les frauduleux vendeurs porte- à-porte!



Même à l'âge du magasinage sur Internet, la fraude par porte-à-porte est un événement fréquent et malheureusement efficace qui vise encore de nombreux propriétaires de maisons peu méfiants. Il existe de nombreuses versions de cette arnaque, mais si vous, le propriétaire, en êtes conscient, vous pouvez vous en protéger ainsi que vos biens. Il faut savoir qu'il existe un grand nombre de lois qui vous protègent financièrement de ces tactiques de vente agressive. En étant sur vos gardes et au courant des types de fraudes les plus importantes, vous pouvez réduire vos risques de devenir une cible ou une victime.

Sondeurs et recenseurs

Les sondages de Statistique Canada sont menés en personne, par téléphone ou électroniquement. Dans ce cas, l'intention de l'escroc est de voler des renseignements personnels ou d'étudier l'emplacement du système de sécurité dans votre maison s'il y en a. Une personne se présentera chez vous, prétextant avoir été engagée par Statistique Canada, et commencera à vous poser des questions détaillées sur vos finances et votre numéro de sécurité sociale.

Suivant le type de sondage, Statistique Canada vous enverra une lettre d'introduction vous informant qu'un enquêteur prendra contact avec vous. Si vous n'avez pas reçu de lettre, il y a des moyens de vérifier l'authenticité du sondage. Tout d'abord, le fraudeur sera probablement impeccablement vêtu et présentable, restera sur le seuil de votre entrée, et il se pourra qu'il vous donne un formulaire à remplir. Pendant que vous remplissez le formulaire, il inspectera innocemment la présence de dispositifs de sécurité en pleine vue.

La meilleure chose à faire est de demander que la personne présente son badge d'identification (qui est remis à tous les vrais enquêteurs de Statistique Canada) et un numéro de téléphone 800 auquel vous pourrez fournir les renseignements. De cette façon, l'usurpateur n'aura aucune raison de rester chez vous, tandis qu'un employé authentique de Statistique Canada acceptera avec plaisir de fournir les renseignements puis quittera les lieux.

Collectes charitables et abonnement à des revues

Dans ce type de fraude, une personne se présentera à votre porte pour vous demander soit de faire des dons charitables soit de vous abonner à des revues. Souvent, les adultes se font accompagner par des enfants pour accroître l'efficacité de cette manœuvre. On a aussi rapporté qu'une fraude de charité récente consistait à faire passer des gens pour des «employés» d'organismes d'anciens combattants. La meilleure défense est de vous fier à votre instinct, car dans la plupart des cas, il n'y a aucun moyen de vérifier l'identité de la personne qui se présente chez vous. Méfiez-vous des personnes qui vous demandent de faire un paiement tout de suite en échange d'un service plus tard. Si vous voulez vous abonner à une revue, nous vous recommandons de le faire en ligne après avoir vérifié que la compagnie est légitime.

Si vous voulez malgré tout acheter quelque chose, réglez par chèque et faites attention à l'ordre auquel le chèque est rédigé. Les fraudeurs pourraient par exemple affirmer qu'ils travaillent pour «College Associate Sales» et demander que le chèque soit fait au nom de «CAS». Dans cette fraude, ils peuvent facilement ajouter la lettre H par la suite pour que le chèque soit libellé au porteur.

Fraudes de compagnies de services

Autre sorte de tromperie : quelqu'un frappe à votre porte en prétextant appartenir à une compagnie de services. Dans ce cas, la personne tentera d'entrer chez vous pour voir si vous avez des articles à voler ou pour réparer un article «défectueux» puis en exiger le paiement. Elle essaiera de vous faire peur en déclarant qu'il y a un risque imminent et que le problème doit être réparé.

La meilleure méthode pour vous défendre est de demander l'identité de la personne puis de vous procurer le numéro de téléphone de la compagnie de services et de l'appeler. N'acceptez jamais le numéro de téléphone qu'ils vous offrent et méfiez-vous des appels téléphoniques que vous recevez. Habituellement, les grandes compagnies de services exigent que leurs employés et véhicules soient clairement identifiés et ne pénètrent dans les foyers qu'en cas de nécessité absolue. La plupart des compagnies de livraison interdisent même à leurs chauffeurs de pénétrer dans le domicile du client.

Fraudes de participations à un jury

Dans ce cas une personne frappe à la porte prétendant avoir été envoyée par les tribunaux locaux ou fédéraux. Elle amorce l'escroquerie en déclarant que vous avez manqué une demande de convocation de jury et que si vous ne payez pas tout de suite la police viendra chez vous et vous arrêtera. Il se peut même qu'ils vous montrent un formulaire qui a l'air officiel pour appuyer leur fraude. En réalité, les tribunaux envoient des huissiers (avec une demande de convocation) ou une lettre par courrier certifié si vous avez vraiment manqué une convocation du jury. Le système judiciaire ne se présentera jamais chez vous pour exiger un paiement.

Tactiques de vente agressive et douteuses

Il arrive souvent qu'un vendeur de porte-à-porte offre un produit authentique mais qu'il soit aussi un employé douteux vendant un article pour de l'argent comptant. Il se peut qu'il ait toutes les identifications requises et que tout soit en ordre quand vous appelez la compagnie. Dans ce cas, le but de l'escroquerie est de faire croire de façon agressive que l'offre de vente n'est valable que tout de suite.

Il se peut qu'il vous dise : «Si vous me donnez cinquante dollars, j'installe aujourd'hui un boîtier de câbles dans une autre pièce». Le produit ou service est probablement plus cher et l'entretien et l'installation inférieurs aux normes de l'industrie. Les Canadiens sont protégés par les lois à la consommation, et de ce fait, chaque province impose une période de «réflexion» d'un nombre de jours spécifique pendant laquelle vous pouvez annuler des contrats sans frais de pénalité.

Afin de vous protéger, ne réglez jamais en argent comptant, car de cette façon vous ne pouvez pas prouver que vous avez payé pour le produit ou le service. N'achetez rien non plus d'un véritable employé, car il se peut que ses soi-disant produits ou services ne soient pas reconnus par la compagnie.



Conclusion

Pour vous protéger contre les pratiques douteuses des personnes qui vous sollicitent en faisant du porte-à-porte dans le voisinage, suivez ces conseils. Premièrement, si vous êtes seul ou incertain, ne laissez pas la personne entrer dans votre maison. Ensuite, résistez fermement aux tactiques de vente agressive et ne les laissez pas vous forcer à prendre une décision hâtive. Si leur vente est authentique, ils reviendront.

Utilisez votre judas et la chaîne de votre porte pour parler aux étrangers avec la porte à peine entre-ouverte. De plus, obtenez trois devis ou plus pour tout article à vendre. Cela garantira qu'on ne vous charge pas trop pour un produit ou un service. Recherchez la compagnie sur l'internet pour voir si elle existe réellement, ainsi que des revues éventuelles d'autres clients.

Rappelez-vous d'obtenir par écrit tous les termes du contrat et du paiement. Demandez et vérifiez l'identité de tout individu et appelez d'abord la compagnie avant de le faire entrer. Cherchez le numéro de téléphone vous-même, n'utilisez pas celui qu'il vous a fourni. Enfin, souvenez-vous de faire attention et soyez proactif, ne laissez pas les autres vous effrayer et vous forcer à prendre une décision trop hâtive.